

**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR09.33PR  
concernant  
la première série de compléments au budget 2009**

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 25 août 2009 pour l'étude de ce préavis. M. le Syndic Daniel von Siebenthal et M. Pierre Meyer, responsable des finances, ont répondu avec précisions aux questions posées par la Commission.

Avec ce préavis, les charges s'accroissent de Fr. 865'900.- et les revenus de Fr. 39'400.-, ce qui conduit à un excédent de charges total de Fr. 1'190'550.-

La Commission des finances apporte les commentaires et compléments d'informations suivants au préavis :

### **1. Administration communale**

- 101.3175 La société de livraison à domicile par vélo poursuit son activité, mais a changé de nom pour des raisons juridiques.
- 101.3175 La décision a été prise par la Municipalité en mai 2008, mais la somme n'a pas été reportée dans le budget 2009.

### **3. Urbanisme et bâtiments**

- 300.3185 En relation avec le départ à la retraite du collaborateur responsable de la gérance communale, la commune a décidé de faire procéder à une analyse des avantages et inconvénients des différentes options possibles pour l'avenir.
- 341.3185 Sur la base de l'avis favorablement unanime du Conseil communal concernant une candidature de la Ville au Musée cantonal des Beaux-Arts, un crédit de Fr. 48'000.- a été décidé par la Municipalité pour s'assurer l'appui de spécialistes dans les domaines de l'architecture, du lobbying et de la communication.

### **4. Service des travaux**

- 431.3147.02 Ces travaux, prévus de longue date, mais retardés pour diverses raisons, ont été préalablement soumis à enquête publique, mais par le canton puisqu'ils concernaient le domaine public cantonal. La subvention cantonale de Fr. 17'500.- apparaît au poste 431.4517

465.3154 Il s'agit du changement d'une pièce importante du digesteur, d'un coût de Fr. 24'000.-, cassée suite au gel de l'hiver dernier.

## 5. Education et jeunesse

712.3116 Il a fallu ouvrir une cantine scolaire aux 4-Marronniers pour la rentrée d'août,  
712.3131 les élèves des collèges des 4-Marronniers, de la Villette, de la Passerelle et  
712.3901 de Pierre de Savoie ne pouvant pas, vu la distance, se rendre à l'une des deux cantines existantes

715.3011/3901 Pour la Croquette, la Municipalité doit répondre aux besoins, dont l'ampleur réelle apparaît lors de la rentrée scolaire. Les calculs avaient été faits sur la base de  $\frac{3}{4}$  d'élèves de classes primaires et  $\frac{1}{4}$  de classes enfantines. Or, il y a plus d'enfantines que prévu. De plus, avec l'harmonisation des horaires scolaires, il n'y plus qu'un service de repas et il a donc fallu compléter le matériel.

## 6. Police et sports

660.3011 Les tâches liées à la protection civile sont désormais confiées à la PCI régionale. Un poste a été supprimé au sein de l'administration communale, et l'indemnité due pour la suppression de la fonction accordée. A terme, une économie est attendue.

436.3143 La somme paraît très importante à la Commission en regard des travaux effectués, soit la pose de deux bandes colorées. Plusieurs solutions pour ces marquages par bandes rouges sont actuellement testées. Divers aspects comme les coûts, l'efficacité, la durabilité et les questions de salissures seront évalués.

## Conclusions

Après avoir étudié le préavis et reçu les compléments d'informations utiles, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis PR09.33PR tel que présenté par la Municipalité.



Pierre Hunkeler  
Président de la Commission des finances

15.09.2009